

LA SEANCE D'INSTALLATION DES NOUVELLES EQUIPES MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

☐ **Mardi 20 mai – Formation à distance**

RAPPEL DES DATES A RETENIR

Détermination du nombre de conseillers intercommunaux Date limite dépôt des candidatures

1er tour des élections 2ème tour des élections

Séance d'installation du conseil municipal

1ère réunion de l'assemblée délibérante de l'EPCI

PRELIMINAIRES

Fins des pouvoirs des équipes sortantes et interim

Fin du mandat impératif des conseillers communautaires : quelles conséquences ?

L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La convocation

Modalités de convocation : délai de convocation, forme, contenu, qui convoque ?

Fourni aux participants : 1 modèle de convocation

La séance d'installation

Le quorum

L'ouverture de la séance

La tenue de la séance

La désignation de l'Exécutif : L'élection du Maire (procuration éventuelle, incompatibilité, inéligibilité)

L'élection des adjoints

Le refus d'exercice des fonctions

La publicité et la transmission des PV

Fourni aux participants : 1 modèle de PV d'installation

Les délégations

Le règlement intérieur et les commissions

L'INSTALLATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DE L'EPCI

Ce qui change en 2020

Fin du mandat impératif du conseiller

Interdiction de remplacement d'un conseiller en cours de mandat sauf empêchement

L'organisation de l'assemblée délibérante

Le délai d'installation

La présidence et l'organisation de la réunion d'installation (ODJ) La détermination et la composition du Bureau

L'élection du Président (e) et des membres du bureau

La désignation des représentants des Communes
dans les syndicats intercommunaux

La désignation des représentants des Communes
dans les syndicats mixtes

Les objectifs

Maîtriser la séance d'installation des équipes
municipales et communautaires

Mettre en pratique les connaissances acquises

Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com **LA SEANCE D'INSTALLATION DES EQUIPES MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES**

Cochez la case correspondante

Mardi 20 mai 2025 – Formation à distance

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)
Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !

Offert le déjeuner et les pauses

Cochez la case correspondante

- | | |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants | 440 € |
| <input type="checkbox"/> Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants | 590 € |
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,
Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| <input type="checkbox"/> Entreprises privées et publiques | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiques

Nous contacter :

06 40 40 91 86 – contact@fpt-formations.com

Horaires : 9h30-17h

Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans
votre convocation